

-----  
**Centre de gestion  
de la route Ouest**

-----  
Quai du Bassin  
18100 Vierzon

-----  
Tél : 02.48.51.98.59

Courriel : routes.ouest@departement18.fr

**ARRETE DU**

-----  
portant interdiction de la circulation  
de nuits sur la RD2076 et D68,  
pendant l'exécution du chantier  
de réfection de la couche de roulement  
Commune de MEHUN-SUR-YEVRE / BERRY-BOUY /  
SAINT-ELOY-DE-GY  
du 23/06/2020 au 26/06/2020

-----  
Arrêté n° : O20385AT  
-----

**Le Président du Conseil départemental du Cher,**

**Les Maires de SAINT-ELOY DE GY, MEHUN SUR YEVRE,**

**VU** le code de la route,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général des propriétés des personnes publiques,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**VU** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009, modifié par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 et modifié par le décret n°2016-762 du 8 juin 2016, fixant la liste des routes à grande circulation et en particulier la RD2076,

**VU** la circulaire du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère chargé des transports du 5 décembre 2019 relative au calendrier des jours "hors chantiers" 2020,

**VU** le règlement général de voirie du 7 juin 1993, modifié, relatif à la conservation et à la surveillance des routes départementales,

**VU** l'avis de Monsieur le Préfet émis au titre de la police de la circulation sur cette route à grande circulation n°D2076 en date du

**VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 1/2020 du 7 janvier 2020, portant délégation de signature à M. Michel Gouttebessis, directeur des routes, et à ses collaborateurs,

**VU** la demande du 18/05/2020, reçue le 18/05/2020, présentée par COLAS demeurant Les Carrières - RD2076 18000 BOURGES,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de réfection de la couche de roulement, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD2076 du PR69+440 au PR75+417 et D68 du PR23+350 au PR29+120 pendant la durée des travaux.

Sur proposition du Directeur des routes,

## **ARRESENT**

### **ARTICLE 1**

A compter du 23/06/2020 et jusqu'au 26/06/2020, pendant toute la durée des travaux de nuit, soit 3 nuits, la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf transports scolaires et lignes régulières, sur la RD2076 du PR69+440 au PR75+417 et D68 du PR23+350 au PR29+120.

### **ARTICLE 2**

Durant cette période, la circulation de tous les véhicules, sauf transports scolaires et lignes régulières, sera déviée comme suit :

#### **DANS LE SENS MEHUN SUR YEVRE VERS SAINT-DOULCHARD :**

- au carrefour RD2076/RD60 prendre à droite sur RD60 jusqu'à BERRY BOUY
- au carrefour RD60/RD160 prendre à gauche sur RD160
- au carrefour RD160/RD2076 fin de déviation

#### **DANS LE SENS SAINT-DOULCHARD VERS MEHUN SUR YEVRE :**

- même itinéraire en sens inverse

#### **DANS LE SENS BOURGNEUF VERS MEHUN SUR YEVRE :**

- au carrefour RD104/RD68 prendre à gauche RD104
- au carrefour RD104/RD160 prendre à droite RD160
- au carrefour RD160/RD2076 continuer sur RD160
- au carrefour RD160/RD60 prendre à droite RD60
- au carrefour RD60/RD2076 fin de déviation

#### **DANS LE SENS MEHUN SUR YEVRE VERS BOURGNEUF :**

- même itinéraire en sens inverse

### **ARTICLE 3**

Les routes aboutissant sur la RD2076 du PR69+440 au PR75+417 et D68 du PR23+350 au PR29+120 seront rabattues sur l'itinéraire de déviation.

### **ARTICLE 4**

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par le CGR OUEST conformément aux dispositions de la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositifs de signalisation nécessaires à la réglementation de la circulation (déviation) seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par le CGR OUEST conformément aux dispositions de la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

## ARTICLE 7

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux ou de cette manifestation.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## ARTICLE 8

le directeur des routes,  
le chef du centre de gestion de la route Ouest,  
le maire de MEHUN-SUR-YEVRE / BERRY-BOUY / SAINT-ELOY-DE-GY,  
le commandant du groupement de gendarmerie du Cher,  
le directeur de l'entreprise COLAS ,  
**sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

le directeur départemental des territoires du Cher,  
le chef du service des transports région Centre,  
le directeur du service départemental d'incendie et de secours,  
le responsable du SAMU,  
le Président du syndicat des ordures ménagères,  
**sont destinataires d'une copie pour information.**

## Annexe

Schéma de déviation

**Le Président du Conseil départemental,  
Pour le Président et par délégation,**

**Le Maire de MEHUN SUR YEVRE,**



**Le Maire de BERRY-BOUY,**

Dorothea GOM  
MAIRE

## Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du Conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

## Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services départementaux du Département du Cher :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier départemental,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage,

dans le cadre de l'article L411-3 du code de la route et du Guide de la voirie approuvé par délibérations N°138/2011 du 11 octobre 2011 et N°126/2017 du 16 octobre 2017 de l'Assemblée départementale.

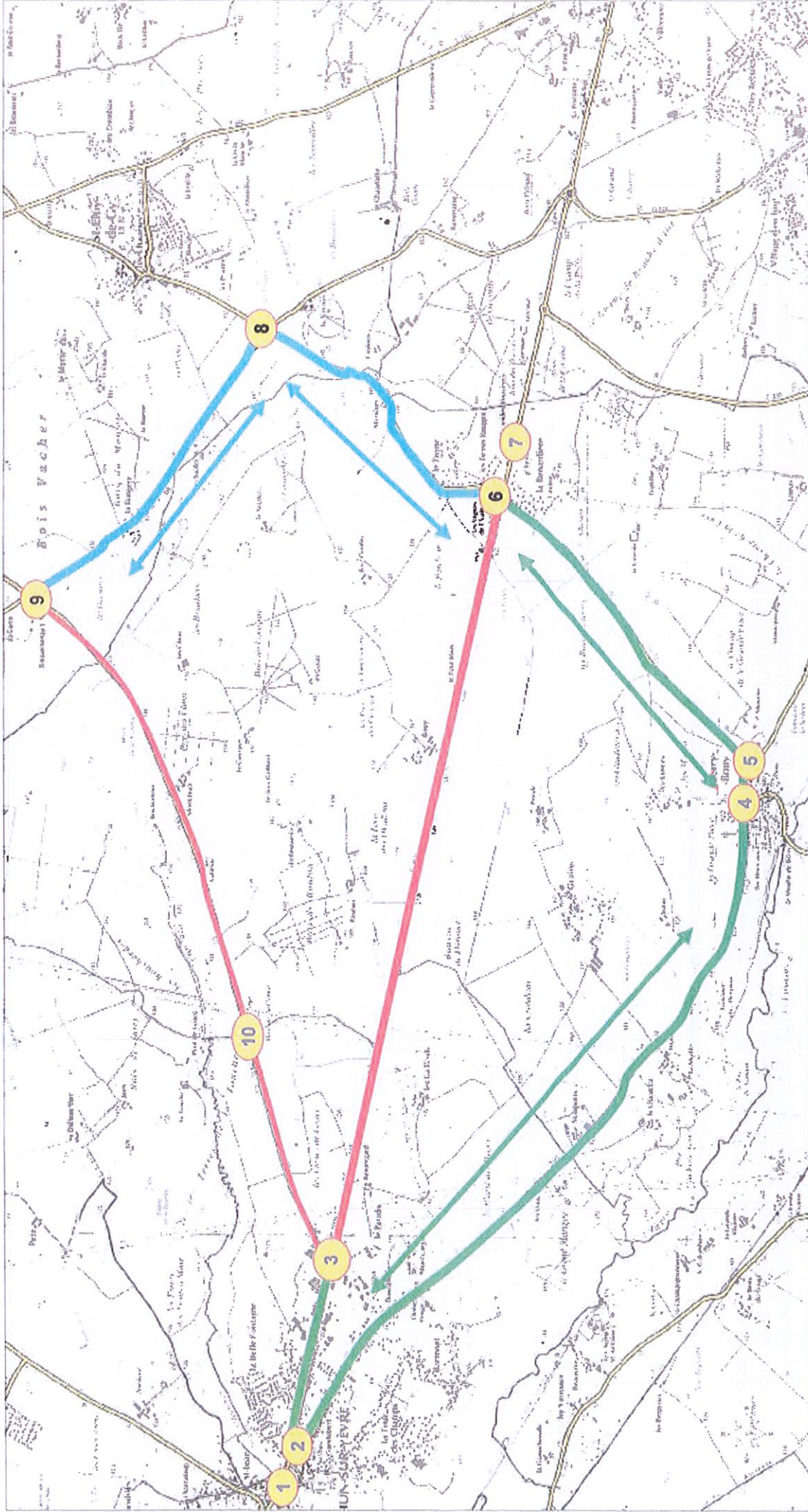
Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Cher- Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.  
Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

# Déviaton RD 2076 / 68

## Giratoire intermarché



1:40000  
m 500 1000 1500

— Déviaton RD 2076 — Déviaton RD 68 — Routes Barées



Sens Mehun / Yèvre / ST Doulichard Au carrefour RD 2076 / RD 60 Prendre à droite sur RD 60 jusqu'à Berry-Bouy carrefour RD 60 / RD 160 prendre à gauche sur RD 160 jusqu'au carrefour RD 160 / RD 2076 , Fin de déviation ,

Sens ST Doulichard / Mehun / Yèvre : même itinéraire en sens inverse



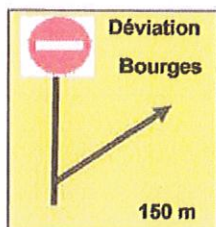
Sens Bougneuf / Mehun / Yèvre Au carrefour RD 104 / RD 68 prendre à gauche sur RD 104 jusqu'au carrefour RD 104 / RD 160 prendre à droite sur RD 160 jusqu'au carrefour RD 160 / RD 60 prendre à droite sur RD 60 jusqu'à Mehun / Yèvre carrefour RD 60 / RD 2076 , Fin de déviation ,

Sens Mehun / Yèvre / Bourgneuf : même itinéraire en sens inverse ,

# Cheminement

1

**Mehun/ Yèvre** 150 m avant carrefour RD 2076 / RD 60



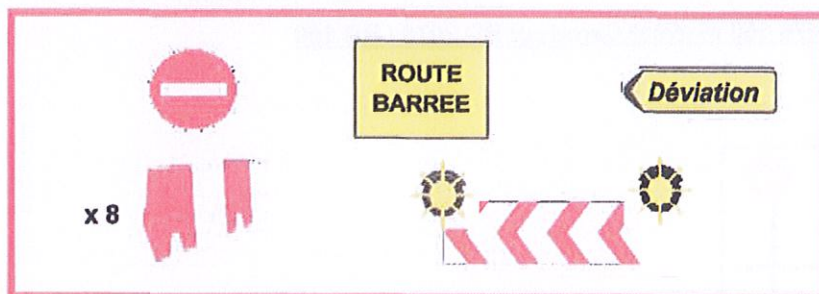
2

**Carrefour RD 2076 / RD 68**



3

**Giratoire RD 2076 /RD 68 "intermarché"**



De chaque côté des travaux sur RD 2076 RD 68 et Route du Paradis

4

**Berry-Bouy** Carrefour RD 60 / RD 160

**Déviation** Direction Mehun/Yèvre

**Déviation** Direction Bourges

5 Carrefour RD 160 / RD 60

**Déviation** Direction "le tronc" Bourges

**Déviation** Direction Mehun/Yèvre

6 " Le tronc" carrefour RD 2076 / RD 160

Sur RD 2076

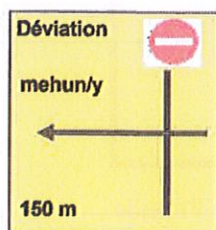


Sur RD 160

**Déviation** Direction Berry-Bouy

**Fin de Déviation** 150 m avant carrefour RD 160 / RD 2076

7 Sur RD 2076 150 m avant Carrefour RD 2076 / RD 160



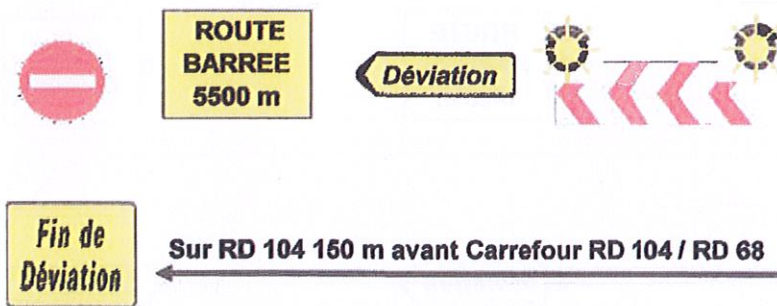


8 **ST eloy de GY carrefour RD 160 / RD 104**

**Déviat** Direction Vouzeron

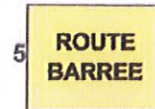
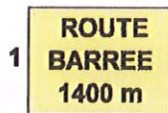
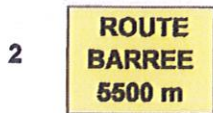
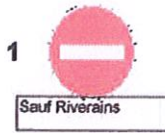
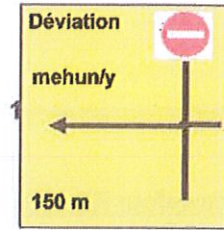
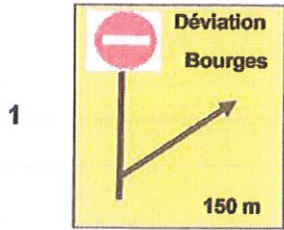
**Déviat** Direction " Le tronc "

9 **Carrefour RD 104 / RD 68**



10 **Carrefour RD 104 / VC "la touche jarry "**





**Total : 45 Panneaux**  
**37 k 16**  
**16 lampes**